



**Mairie
d'Éguilles**

CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 20 juin 2014

Procès-Verbal

Ouverture de la séance à 19 h 03.

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON, en qualité de secrétaire de séance.

Ont donné pouvoir :

M. G. HECKENROTH donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – M. F. POTIE donne pouvoir à M. Robert DAGORNE – Mme M. ROSOLI donne pouvoir à Mme M. JEUIL – M. S. HONORAT donne pouvoir à M. B. COLSON – Mme C. CLERE donne pouvoir à Mme S. MARCHESSON – Mme A. DORETTI donne pouvoir à Mme D. TESTAGROSSA – Mme M. FRESIA donne pouvoir à M. JL MAS -

Soit 22 présents, et 07 pouvoirs, 29 membres sont donc présents ou représentés au terme de cet appel et à l'ouverture de la séance; le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 et des Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 30 avril 2014.

N°032	12/05/2014	Convention médecine professionnelle CDG13
N°033	12/05/2014	Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage – Office du tourisme
N°034	12/05/2014	Mission de maîtrise d'ouvrage – réhabilitation bâtisse domaine de Saint-Martin
N°035	12/05/2014	Contrat de maintenance équipement multisports – Agorespace SAS
N°036	13/05/2014	Avenant n°1 – contrat de réservation de berceaux – crèche attitude Feuillades
N°037	14/05/2014	Location de deux ALGECO – Ecole du Surville
N°038	22/05/2014	MAPA à B de Cde vidéoprotection- SNEF
N°039	26/05/2014	Marché d'installation de modules démontables, en location estivale 2014 – installation du centre aéré « ALSH la Bulle d'Air » à Saint-Martin
N°040	26/05/2014	APAVE – contrat de vérification périodique

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la 2^{ème} séance du 15 avril 2014 :

Il est donc procédé au vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la 3^{ème} séance du 30 avril 2014 :

Il est donc procédé au vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS D'EGUILLES A L'ELECTION SENATORIALE 2014

Sont rappelées les règles applicables, ainsi visées, résumées et réactualisées pour l'élection 2014 :

Vu la Loi Organique n° 2005-1562 du 15 Décembre 2005 ;

Vu le Code Electoral, pris notamment en ses articles LO 276, LO 278, L 280, L 283, L 288, L 289, L 294, L 295, L 301, L 309, L 310, L 311, L 441, L 446, L 502 L 529, R 130-1, R 131, R 133, R 137, R 141 et R 148-3 ;

Vu en particulier l'article L 280 du Code Electoral précisant que le collège électoral chargé d'élire les sénateurs est composé par les députés, les conseillers régionaux et généraux, et les délégués des conseils municipaux (titulaires ou suppléants) ;

Vu le décret n° 2014 - 536 du 26 Mai 2014 (J.O. du 27/05/2014) fixant la convocation des conseils municipaux afin de désigner leurs délégués et suppléants (date fixe et impérative) pour l'élection des sénateurs ; ce décret précise :

« Article 1 : Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le **dimanche 28 septembre 2014 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements** de la série n° 2 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral ;

Article 2 : pour le premier tour de scrutin, les déclarations de candidature sont reçues en préfecture à partir du lundi 8 septembre 2014 et jusqu'au vendredi 12 septembre 2014 à 18 heures. S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les déclarations de candidature doivent être déposées auprès des services du représentant de l'Etat le jour du scrutin au plus tard à 15 heures.

Article 3 :...dans les départements où le scrutin a lieu à la représentation proportionnelle, le scrutin sera ouvert à 9 heures et clos à 15 heures.

Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, le président du bureau du collège électoral pourra déclarer le scrutin clos avant les heures prévues s'il constate que tous les électeurs ont pris part au vote.

Article 4 : dans les départements et en Polynésie française, **les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants** ».

Considérant que le département des BOUCHES DU RHONE élit 8 sénateurs (cas d'un département élisant 3 sénateurs ou plus) il est appliqué la méthode de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne (et non du plus fort reste : article L 295).

Dans les communes de moins de 9.000 habitants, **le conseil municipal doit élire 15 délégués titulaires** pour les conseils de 27 et 29 membres, ce qui est le cas d'EGUILLES dont le conseil municipal est de 29 membres (voir les textes règlementaires joints à la convocation).

Vu l'article L 286 du Code Electoral fixant le nombre de suppléants à trois plus un par 5 titulaires ou fraction de 5 au-delà de la première tranche, soit pour 5 + 5 + 5 titulaires : 3 + 1 + 1 = 5 suppléants ; en cas d'insuffisance de conseillers, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits.

Il convient donc d'élire **5 suppléants** pour Eguilles.

Monsieur le Maire constitue le bureau électoral :

« Président : Monsieur Robert DAGORNE – Maire de la Commune

4 membres du conseil municipal soit les 2 plus âgés e les 2 plus jeunes comme Assesseurs soit : Madame Jeannette BOURIAUD – Monsieur Vincent OLIVETTI puis Monsieur Jérémy TROPINI – Monsieur Aurélien DYJAK

Secrétaire : Monsieur Jan ROUZEAU.

Le Conseil Municipal procède à bulletin secret, à la désignation de ses 15 délégués titulaires et 05 suppléants dans les conditions précitées.

Le résultat doit être immédiatement communiqué par courrier électronique à la Préfecture puis le procès verbal doit être acheminé par la police municipale avant 22 heures.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que DEUX listes de candidats avaient été déposées :

- EGUILLES SENATORIALES
- DEMAIN EGUILLES

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00

b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 29

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 00

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 29

SUFFRAGES OBTENUS :

EGUILLES SENATORIALES 25

DEMAIN EGUILLES 04

Soit :

- 13 délégués pour EGUILLES SENATORIALES
- 02 délégués pour DEMAIN EGUILLES

- 04 suppléants pour EGUILLES SENATORIALES
- 01 suppléant pour DEMAIN EGUILLES »

LISTES	NOMS	PRENOMS	SEXE	DOMICILE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	N° ORDRE
EGUILLES SENATORIALES	DAGORNE	ROBERT	MASCULIN	45. RUE DE LA CARANQUE 13510 EGUILLES	03.04.1943	MARSEILLE	1
EGUILLES SENATORIALES	DELVO ep. GRAZIANO	MICHELLE	FEMININ	250. AV DU PERE SYLVAIN GIRAUD – 13510 EGUILLES	13.12.1948	MULHOUSE	2
EGUILLES SENATORIALES	MAS	JEAN-LOUIS	MASCULIN	360. CH. DES COLOMBIERS 13510 EGUILLES	29.12.1946	AIX-EN-PROVENCE	3
EGUILLES SENATORIALES	VIEIL ep. BAUCHET	NICOLE	FEMININ	380. CH. DE VENTABREN 13510 EGUILLES	23.02.1942	DAKAR	4
EGUILLES SENATORIALES	HECKENROTH	GEORGES	MASCULIN	7. RUE DES JASSES 13510 EGUILLES	07.07.1947	NICE	5
EGUILLES SENATORIALES	GENIN ep. BOURIAUD	JEANNETTE	FEMININ	70. CHEMIN SURVILLE NORD – 13510 EGUILLES	27.01.1936	SAINT-TRINIT	6
EGUILLES SENATORIALES	COLSON	BENOIT	MASCULIN	625. ROUTE D'AIX – QT LA CEBO – 13510 EGUILLES	12.03.1959	VALENCIENNES	7
EGUILLES SENATORIALES	BASSI ep. TESTAGROSSA	DANIELA	FEMININ	200B. CH. DES ANCIENNES CASCADES 13510 EGUILLES	24.12.1950	SAENZA (Italie)	8
EGUILLES SENATORIALES	VILLALONGA	CYRIL	MASCULIN	80B. VIEUX CH. DES FIGONS- LA SAPINIÈRE – 13510 EGUILLES	13.10.1974	GARDANNE	9
EGUILLES SENATORIALES	BONNET ep. ROSOLI	MARTINE	FEMININ	1250. CH. DU BOULIDOU 13510 EGUILLES	04.11.1952	MARSEILLE	10
EGUILLES SENATORIALES	MATAILLET-ROCCINI	ERIC	MASCULIN	12 RUE DE LA GLACIÈRE 13510 EGUILLES	22.03.1967	AIX-EN-PROVENCE	11
EGUILLES SENATORIALES	BOURAS ep. MARCHESSON	SABRINA	FEMININ	8. PLACETTE ESTRADA – LES FIGONS – 13510 EGUILLES	28.09.1960	MARSEILLE	12
EGUILLES SENATORIALES	DAGORNE	RENAUD	MASCULIN	13. RUE DE LA CARANQUE – 13510 EGUILLES	22.11.1971	MARSEILLE	13
DEMAIN EGUILLES	DI BENEDETTO	SALVATOR	MASCULIN	100. CH DU CHATEAU D'EAU 13510 EGUILLES	29.04.1961	DIGNES LES BAINS	14
DEMAIN EGUILLES	MERENDA DE CADRO	MANUELLE	FEMININ	LA BASTIDE FORTE LES FIGONS – 13510 EGUILLES	07.08.1959	BOULOGNE-BILLANCOURT	15
EGUILLES SENATORIALES	CLERE	CAROLINE	FEMININ	5. RUE DES MARSEILLAIS 13510 EGUILLES	23.10.1958	COLMAR	16
EGUILLES SENATORIALES	LOPEZ	ANDRES	MASCULIN	22. PAVILLON SURVILLE 13510 EGUILLES	23.02.1962	CASABLANCA	17
EGUILLES SENATORIALES	BERENGER ep. SALEN	CONSTANCE	FEMININ	18. RUE D'AIX 13510 EGUILLES	17.08.1967	MARSEILLE	18
EGUILLES SENATORIALES	TROPINI	JEREMY	MASCULIN	350. CARRAIRE DE LA BARONNE – 13122 VENTABREN	17.08.1988	AIX-EN-PROVENCE	19
DEMAIN EGUILLES	LE BRIS	JACQUES	MASCULIN	215. CH. DE FABREGUES SUD – 13510 EGUILLES	10.12.1959	BREST	20

QUESTION N° 02 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE D'EGUILLES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE

Madame la Présidente de la C.P.A. a fait prendre en Conseil Communautaire du 22 Mai 2014, la délibération n° 2014_A089, à valeur statutaire, fixant la désignation des membres titulaires et suppléants de la C.L.E.T.C, par délibération des Conseils Municipaux des communes membres.

Les modalités d'un tel vote n'étant pas codifiées, il est demandé au Conseil de désigner un titulaire et un suppléant au scrutin de liste et à la majorité.

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Benoit COLSON 25
- en qualité de suppléant : Monsieur Renaud DAGORNE 25

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Jacques LE BRIS 04
- en qualité de suppléant : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04

Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Monsieur Benoit COLSON
- en qualité de suppléant : Monsieur Renaud DAGORNE

QUESTION N° 03 : DEMANDE DE DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE LA R.D. 17 EN TRAVERSEE URBAINE D'EGUILLES, PAR LE C.G. 13 AVEC RECLASSEMENT COMMUNAL

RAPPORTEUR : BENOIT COLSON

Il est donc proposé un déclassement / reclassement de la section de la R.D. 17 du Point Kilométrique 66-997 (Rond Point des Logissons, statue de la Vierge) à la limite de la commune d'EGUILLES et d'AIX (intersection avec l'Allée des FIGONS) soit jusqu'au P.K. 68-961, et sur un linéaire de 1.964 mètres.

Le Conseil Municipal, DECIDE, d'approuver cette opération, en sollicitant ce déclassement auprès du Conseil Général et habilite Monsieur le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Madame MERANDA : « Pourquoi ce déclassement ? Avez-vous des dessins, des plans ? »

Monsieur le Maire : « Il y a une densification du bâti dans ce quartier avec un nombre croissant de nouveaux habitants. Nous souhaitons faire un boulevard urbain à l'intérieur de l'agglomération. Si la route ne nous est pas retournée, nous ne pourrions pas l'aménager notamment avec des plateaux traversant, des pistes cyclables.... »

A L'UNANIMITE, POUR : 29

QUESTION N° 04 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DE DEFENSE (RESEAU LOCAL ANIME PAR LE DELEGUE MILITAIRE DEPARTEMENTAL)

RAPPORTEUR : CYRIL VILLALONGA

Le Conseil Municipal, DECIDE ; de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant, la procédure de désignation n'étant pas formalisée, celle-ci – peut intervenir par tout moyen fixé par le Conseil.

Se sont portés candidats :

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Madame Sabrina MARCHESSON 25
- en qualité de suppléant : Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI 25

Liste Demain Eguilles :

- en qualité de titulaire : Madame Manuelle MERENDA 04
- en qualité de suppléant : Monsieur Salvator DI BENEDETTO 04

Sont donc élus par la Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Liste Avec Robert DAGORNE pour Eguilles :

- en qualité de titulaire : Madame Sabrina MARCHESSON
- en qualité de suppléant : Monsieur Eric MATAILLET-ROCCHINI

QUESTION N° 05 : INDEMNISATION DES FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**RAPPORTEUR : SABRINA MARCHESSON**

Le Conseil approuve l'instauration pour la durée de la mandature et des fonctions du Maire, une indemnisation aux frais réels sur justificatifs, en référence au plafond réglementaire de l'article L 2123-18, alinéa 2 précité, fixée à 6.000 € par exercice, avec possibilité de prise en charge par le Maire des frais réels engagés par des adjoints, possibilité de report d'un exercice sur l'autre, avec un délai de remboursement soumis à une déchéance triennale, et pour toute dépense liée à la représentation de la Commune sur le territoire National métropolitain.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour :	28
Abstention :	01 M. LE BRIS
Contre :	00

QUESTION N° 06 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET**

<u>Associations :</u>	<u>Proposition 2014</u>
Subventions déjà attribuées :	
L.E.A.P. Fontlongue	300,00 €
U.S.E. subvention exceptionnelle pour du matériel	2 000,00 €
Nouvelles attributions :	
U.S.E. subvention ordinaire 2014	12 000,00 €
AFANE Amicale Français Afrique du Nord	400,00 €
Aix Prim Jazz (concerts gratuits salle DYJAK)	1 200,00 €
Amicale Bouliste d'Eguilles	1 500,00 €
Amicale Personnel Communal	5 000,00 €
APAE Pôle Activités Eguilles	2 000,00 €
AVF Eguilles Accueil	2.000,00 €
Clos Saint Thérèse (activité scoutisme jeunes d'EGUILLES uniquement)	1 500,00 €
Conférence St Vincent de Paul (aide aux familles uniquement)	2 500,00 €
Cœur d'Eguilles (actions des commerçants du centre ville)	1.500,00 €
Coopérative Scolaire Ecole du Cros	1 140,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 000,00 €
Eguilles Club Omni Sports	7 000,00 €
Eguilles Action Humanitaire	700,00 €
Eguilles Natation	400,00 €
Estrambord d'Eguilles (C.C.F.F. d'Eguilles)	400,00 €
Fitiavana (Aide humanitaire Madagascar)	300,00 €
Foyer Rural	4 000,00 €
Harmonie Municipale d'Eguilles	2 500,00 €
Judo Club d'Eguilles	3 000,00 €
Kibitka (concerts DUBY)	1 000,00 €
La maison de l' Autre (hébergement d'urgence Rue du Barri)	2 000,00 €
La croisée des chansons (concerts DUBY)	1.000,00 €
Les Capucines Figons	600,00 €
Les Chats Faux (théâtre DUBY)	1 000,00 €
Les Voix Auréliennes	1 500,00 €
Lutin - Lutine (Relais des Assistantes Maternelles d'Eguilles)	100,00 €
O.M.S. Office Municipal des Sports	4 500,00 €
Pays d'Aix Humanitaire	700,00 €
Protection Féline d'Eguilles	1 500,00 €
Secours Catholique (aides aux familles en grande précarité)	1 200,00 €
Te Ro'o Tahiti	800,00 €

Ten Dance	500,00 €
Tout' Art	4 000,00 €
UNC Union Nationale des Combattants	1 000,00 €
Vélo Club Eguillen	1 200,00 €
1.000 Décibel	200,00 €
ADFI Provence	500,00 €
SPA Refuge du Réaltor (Aix les Milles)	3 500,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €
TOTAL GENERAL	80 140,00 €

Monsieur le Maire : « Je vous propose d'ajouter 1 000 € à APAE du Pôle d'Activités d'Eguilles avec un total général de 80 140,00 € ».

Monsieur DI BENEDETTO : « Il serait intéressant que toutes les entreprises règlent une cotisation et rendre la cotisation obligatoire. »

Madame BAUCHET : « Il n'y a qu'un tiers des entreprises qui cotisent. »

Monsieur le Maire : « Leur problème c'est de maintenir l'emploi d'une secrétaire. »

Le Conseil Municipal valide cette attribution laissant un disponible à l'article 6574 de 1080 € pour toute autre attribution. *Ne prennent pas part au débat et au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt :*

Mme GUILLEY – Mme BOURIAUD – Mme JEUIL entraînant le pouvoir de Mme ROSOLI- M. Renaud DAGORNE – M. LOPEZ – M. VILLALONGA

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés, sur 22 votants : Pour 22

QUESTION N° 07 : CONSTRUCTION D'UN ACCES DIRECT ET INDEPENDANT AUX LOCAUX ASSOCIATIFS DU DOMAINE DE SAINT MARTIN – SEPARATION DES ACTIVITES D'A.L.S.H. – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 DU CONSEIL GENERAL 13

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

Il est rappelé que l'encadrement des enfants fréquentant l'A.L.S.H. la Bulle d'Air suppose de délimiter et clôturer des aires d'évolutions distinctes des autres utilisations du Domaine de Saint Martin : oliveraie coupe feu, logement d'un agent de police municipale, piscine, et société de chasse.

Il est proposé la création d'un chemin d'accès et de contournement de 400 mètres sur 4 mètres, cette voie contribuant également à la sécurité anti – incendie du site (D.F.C.I.), ainsi qu'à la tenue des restanques existantes contre le ravinement et l'érosion, selon le récapitulatif suivant :

• Terrassements sur 1.600 m ² à 10 € / m ² :	16.000,00 €
• Evacuation de déblais en décharge : 300 tonnes à 15 € / tonne :	4.500,00 €
• Géotextile type Bidim : 1.600 m ² x 1,50 € / m ² :	2400,00 €
• Ballast étalé et compacté : 1.600 m ² à 10,17 € / m ² :	16.272,00 €
• Enrochements de tenue de fondations sur 125 m ² à 160 € / m ² :	20.000,00 €
• Tout venant compacté 0 /31,5 sur 1.600 m ² à 9,76 € / m ² :	15.616,00 €
• Caniveau pluvial et cunette béton, raccordée au pluvial existant :	6.162,00 €

Total Hors Taxes : **80.950,00 €**

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Voie nouvelle St Martin	80.950,00 €	C.G. 13 :74 %	60.000,00 €
		Commune d'Eguilles :26 %	20.950,00 €
Total Hors Taxes	80.950,00 €	Total 100 %	80.950,00 €

Madame GENTRY : « Nous soulevons toujours le problème de la sécurité. Les documents mentionnés ne nous ont pas été remis. Pouvons-nous avoir les rapports de sécurité ? »

Monsieur le Maire : « Nous vous remettrons ces documents. »

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 25
Contre : 00
Abstention : 04 M. DI BENEDETTO, LE BRIS
Mmes MERENDA, GENTRY

QUESTION N° 08 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC ENTRE LA RUE DE LA TREILLE ET LA RUE DE LA GLACIERE – SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 DU CONSEIL GENERAL 13

RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Il est donc proposé l'opération suivante :

• Préparation de chantier, démarches administratives		
Constat d'huissier avant travaux, recherches de réseaux :.....	2.500,00	€HT
• Démolition, Terrassement et remblaiement T.V. 0/40 :.....	9.000,00	€HT
• Voirie : fondation G.N.T. 0/30 & 0/20, stabilisation sable		
Pavés 15 x 15 x 10 et caniveau C.C. 1 :.....	12.000,00	€HT
• Réseau d'eaux pluviales & drainage :.....	12.000,00	€HT
• Réseau d'arrosage pour végétalisation :.....	2.800,00	€HT
• Maçonnerie : soutènement & doublage pierre, passage P.M.R. :...	35.000,00	€HT
• Espace vert : terre végétale, oliviers, cyprès & arbres d'ombrage :...	9.500,00	€HT
• Mobilier Urbain, éclairage :.....	6.000,00	€HT
• divers frais et aléas de chantier :.....	1.200,00	€HT
Total : travaux, maîtrise d'œuvre, et frais :	90.000,00	€HT

Le Conseil sollicite le Département des Bouches du Rhône selon le plan de financement suivant :

- **Conseil Général 13 : travaux de proximité dépenses éligibles plafonnées à 75.000 € H.T. au taux de couverture de 80 % sur ce plafond : 60.000,00 € soit 66 % du coût d'objectif.**
- **Part communale : 30.000,00 € soit 34 % du coût d'objectif.**
- Total des financement, égal au coût d'objectif : 90.000,00 €**
Soit 100 % du coût d'objectif H.T. (F.C.T.V.A. en sus).

Madame MERANDA : « Cela paraît cher : 85 m2 d'aménagement pour 90 000,00 €. »

Monsieur le Maire : «Les travaux de confortement seront importants ; ils se situent dans le centre urbain. Les travaux seront délicats avec un déblaiement conséquent des décombres. »

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 09 : AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT ROCH EN PARTIE HAUTE EN SON DEBOUCHE SUR L'AVENUE PAUL MAGALON – PROTECTION DU PARVIS DE L'ESPACE JEUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2014 DU CONSEIL GENERAL 13 ET D'AVENANT AU C.C.P.D. COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

Le Conseil adopte le plan de financement suivant, afin de sécuriser les abords de l'Espace Jeune ouvert en 2012 :

- soit d'un parvis agrandi mieux protégé par des bornes anti stationnement et un bordurage supplémentaire ;
- soit avec un espace intermédiaire sécurisé supplémentaire vers le bas de la Rue Saint Roch ;

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Travaux réactualisés	75.000,00 €	C.G. 13 :.....60 %	60.000,00 €
Plantations, éclairage, bornes	15.000,00 €	C.C.P.D. C.P.A.....20 %	20.000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10.000,00 €	Commune d'Eguilles :...20 %	20.000,00 €
Total Hors Taxes	100.000,00 €	Total 100 %	100.000,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 10 : FINANCEMENT DE LA PREEMPTION DE LA PARCELLE BD 292 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL GENERAL 13

RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE

Il est rappelé la délibération n° 2011/112 du 21 Décembre 2011 portant habilitation du Maire pour exercer le droit de préemption communal sur la parcelle BD 292 à hauteur de 1.501.000 € de coût d'acquisition conforme à l'évaluation domaniale, et ses motivations d'intérêts général vis – à – vis du développement d'une nouvelle zone publique d'activité joutant la zone d'activité existante.

Pour assurer le financement définitif de cette opération, pour l'instant pré financée à court terme, **le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant, en sollicitant le Conseil Général des Bouches du Rhône, et en habilitant le Maire pour signer tout acte nécessaire.**

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Valeur de la préemption	1.500.000,00 €	C.G. 13 :.....40 %	600.000,00 €
		Commune d'Eguilles :...60 %	901.000,00 €
Total Hors Taxes & frais	1.501.000,00 €	Total 100 %	1.501.000,00 €

Monsieur le Maire : « Le 21 décembre 2011, je vous demandais de m'autoriser à exercer le droit de préemption communal pour acquérir après adjudication la parcelle de terre BD 292 dans le quartier des Jalassières, zone d'activités d'Eguilles, d'une contenance de 60 761 m² pour y réaliser l'extension de la zone d'activités municipale.

Le prix de cette adjudication qui était intervenue le 12 décembre 2011 était de 1 501 000 €.

Le 4 juin 2012 par 3 délibérations, nous faisons une demande de fonds de concours

- à la Région

- au Conseil Général

- ainsi qu'à la Communauté du Pays d'Aix au mieux de leur participation.

Aucune de ces demandes de fonds de concours n'aboutissant, le 10 avril 2013, nous réitérons une demande de fonds de concours au titre des fonds de concours incitatifs à notre Communauté d'Agglomération de l'ordre de 50 % de la somme investie.

Cette délibération n'a pas abouti non plus car il m'a été précisé que la Communauté d'Agglomération pouvait financer des équipements dans les zones d'activités mais pas les terrains.

En conséquence, aujourd'hui, je vous présente une nouvelle délibération de demande de fonds de concours auprès du Conseil Général de l'ordre de 40 % sur 1 500 000 € soit 600 000,00 €. »

Monsieur DI BENEDETTO : « Ca fait 4 fois qu'on vote sur cette subvention. Nous payons par l'emprunt ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons emprunté 900 000 €. »

Monsieur DI BENEDETTO: « Avez-vous des nouvelles de l'Appel ? »

Monsieur le Maire : « Nous attendons. »

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

QUESTION N° 11 : RAPPORT 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE

Le Conseil approuve ce rapport 2013 sur la qualité et le coût du service de l'eau potable d'EGUILLES.

Monsieur le Maire : « Elle porte sur le rapport 2013 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.

Dans votre rapport de présentation, je vous ai détaillé tout ce que le fermier nous a fait connaître à savoir :

- les chiffres clés de l'exercice 2013

- les campagnes de recherches de fuite qui ont permis de maintenir un rendement de réseau correct malgré l'épisode de gel de février

- les ouvrages de distribution,
- les renouvellements de compteur,
- l'énergie électrique consommée par les unités de potabilisation
- les opérations de maintenance
- les nettoyages et désinfections des réservoirs
- les travaux à réaliser
- le prix de l'eau avec une évolution de 3.48 %

qui ne s'entend pas par une hausse de notre collectivité mais par une hausse sur la parafiscalité constatée par des taxes de lutte contre la pollution qui sont en évolution de plus de 27.27 % et par des clauses d'indexation de variation des indices de notre contrat plus à la rubrique TVA il faut lire contribution foncière représentant l'ancienne taxe professionnelle avec les différences que nous connaissons entre la taxe professionnelle et la CFE ainsi que des taxes perçues par l'Agence de l'Eau qui sont passées de 0.22 en 2012 à 0.28 en 2013.

- Le compte annuel d'exploitation du fermier en milliers d'euros
- les contrôles de conformité réalisés
- ainsi que des indicateurs concernant le prix pour 120 m3 d'eau
- des indices linéaires de perte de réseau
- et la longueur du réseau de desserte

A la demande de l'opposition, j'ai fourni pour l'année 2013 le montant des consommations pour :

- les abonnements inférieurs à 200 m3
- pour les abonnements entre 200 et 6000 m3 -- pour les grands comptes supérieurs à 6000 m3
- et pour les abonnements communaux. »

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.

QUESTION N° 12 : RAPPORT 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE

Le Conseil approuve ce rapport 2013 sur la qualité et le coût du service de l'assainissement collectif et pluvial d'EGUILLES.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la communication de ce rapport.

QUESTION N° 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE

Création d'un poste de rédacteur à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Rédacteur	4	5
TOTAL	5	6

Création de 2 postes de technicien à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien	2	4
TOTAL	3	5

Création de 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Agent de maîtrise principal	3	3
Agent de maîtrise	1	3
TOTAL	4	6

Transformation d'un poste de brigadier à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF NOUVEAU
Brigadier chef principal	6	7
Brigadier	1	0
TOTAL	7	7

Monsieur LEBRIS : « Il y a 6 créations de poste ? »

Monsieur le Maire : « Nous sommes à effectif constant. »

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

**QUESTION N° 14 : D.M. BUDGETAIRE – BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE
– PRISE EN COMPTE DES FRAIS ANNUELS DE MAINTENANCE, CONTROLE ET ASSISTANCE TECHNIQUE**

RAPPORTEUR : ROBERT DAGORNE

Cette dépense de fonctionnement avait été omise dans le B.P. 2014 voté le 30 Avril 2014, il est donc proposé le schéma d'écriture suivant :

13032 Code INSEE	COMMUNE D'EGUILLES PHOTOVOLTAIQUE EGUILLES	DM n°1 2014
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	4 500.00 €
Total Général		4 500.00 €		4 500.00 €

Monsieur DI BENEDETTO : « Etude entre le prévisionnel et aujourd'hui au bout de 2 ans. »

Monsieur le Maire : « Nous serons plutôt à 12 ans sur retour à l'investissement. »

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative budgétaire du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29

Fin d'approbation de l'ordre du jour à 20h45

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Jérémy TROPINI prend la parole afin de soulever le problème des gens du voyage, stationnant sur la commune de VENTABREN sur des terrains privés.

Après échange et demande de vigilance auprès des membres du Conseil,

LA SEANCE EST LEVEE A 20 h 52.